

20 sep 2021 -10:31

Quel est l'impact de la crise COVID-19 sur les fonctionnaires ?

Une étude de Medex analyse l'impact de la crise COVID-19 sur les fonctionnaires en 2020. Vu que la pandémie est toujours en cours, l'étude apporte des résultats et conclusions intéressants mais provisoires.

Impact sur la capacité de travail des fonctionnaires

Pendant la pandémie de coronavirus de 2020, l'absentéisme des fonctionnaires fédéraux a baissé (le taux d'absentéisme passant de 6,58 % à 6,23 %), tandis que Securex [1] a constaté un statu quo (7,32 %). On constate une baisse des absences liées à des hospitalisations et une baisse du nombre de fonctionnaires absents suite à un cancer. Alors que les années précédentes, la moyenne des contrôles effectués était de 3 400 contrôles par mois, en 2020, seulement 950 contrôles. Ainsi, 72% de contrôles en moins ont été effectués par rapport à 2019, en raison du confinement.

Après une légère baisse en 2019, le nombre de demandes de reprise du travail après une absence pour maladie de longue durée avec des prestations réduites a augmenté. L'année 2020 est également la première année au cours de laquelle il y a eu quasi autant de nouvelles demandes de prestations réduites pour des maladies de longue durée que de courte durée.

En 2020, Medex a reçu environ le même nombre de demandes pour mise à la retraite anticipée pour cause de maladie grave et de longue durée qu'en 2019 : 9 132 contre 9 284.

Impact sur les fonctionnaires en cas d'accident du travail

Avec 33 812 déclarations, Medex a enregistré environ un quart d'accidents du travail en moins par rapport à la moyenne de ces dernières années. De nombreux employés sont passés au télétravail pendant la pandémie. La proportion des accidents sur le lieu de travail ou sur le chemin du travail est restée stable : 78 - 22 %. L'effet qui aurait pu être attendu d'une diminution de la proportion d'accidents sur le chemin du travail n'a pas été observé. L'augmentation du télétravail a entraîné de nouveaux contextes d'accidents, principalement dus à des équipements de travail inappropriés comme p.ex. trébucher sur des câbles.

La maladie COVID-19 en tant que maladie professionnelle

Depuis l'arrêté royal du 26 juin 2020, la maladie COVID-19 est ajoutée à la liste belge des maladies professionnelles. [2] Au 1er mai 2021, 272 demandes de reconnaissance liées à la COVID-19 ont été introduites.

Échange de données avec Sciensano

Depuis 2009, Medex échange des données anonymisées avec Sciensano. L'échange de données a été étendu et intensifié pendant la pandémie et a contribué à la prédiction et à la surveillance de la pandémie par Sciensano.

Impact sur le fonctionnement de Medex

Enfin, la pandémie a un impact direct sur le fonctionnement de Medex. Les mesures sanitaires liées au COVID-19 et au confinement ont obligé Medex à réduire, suspendre et réorganiser ses activités. Il s'agit notamment du contrôle des absences pour maladie, des examens dans le cadre de la commission des pensions et des prestations réduites, des examens dans le cadre d'un accident du travail et des examens médicaux pour la sécurité des transports (chauffeurs, bateliers et pilotes). Pour certaines expertises, des solutions ont été trouvées en fonction des urgences, des disponibilités des intervenants et des données médicales disponibles.

Petra De Sutter, ministre de la Fonction publique : « Malgré des conditions difficiles, les fonctionnaires fédéraux ont continué à s'investir pour le bon fonctionnement de notre pays. Alors que dans d'autres secteurs, pour des motifs compréhensibles, les absences au travail pour cause de maladie étaient un peu plus élevées, elles ont légèrement diminué dans la fonction publique fédérale. Au total, cela équivaut à environ 43 000 jours de bénéfice. Je souhaite dès lors remercier les fonctionnaires pour leur engagement. Dans un même temps, nous voulons également tirer les leçons de la crise du coronavirus. Les fonctionnaires optent pour un mélange entre télétravail et travail en présentiel, ce qui semble également avoir un impact positif sur leur bien-être et leur santé en général. Maintenant que nous espérons enfin revenir à une situation plus normale, nous ancrerons structurellement le télétravail dans la fonction publique pour voir perdurer les effets positifs, mais nous investirons aussi dans la cohésion sociale des équipes et la résilience mentale pour préserver la santé de nos fonctionnaires. »

Plus d'informations :

Lisez l'étude complète "Impact COVID-19" : [Etude: impact COVID-19 \(2020\) | SPF Santé publique \(belgium.be\)](#).

[1] <https://press.securex.be/en-2020-les-jours-dabsence-dus-au-chomage-temporaire-ont-depasse-les-jours-darret-maladie>

[2] [Arrêté royal 26/06/2020](#)

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement

Avenue Galilée, 5 bte 2

1210 Bruxelles

Belgique

+32 2 524 97 97

<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier

Porte-parole (FR)

+32 475 93 92 71

+32 2 524 99 21

vinciane.charlier@health.fgov.be

Wendy Lee

Porte-parole (NL)

+32 2 524 91 69

+32 477 98 01 02

wendy.lee@health.fgov.be